



LES ARTICLES ET VIDÉOS LES PLUS CONSULTÉS SUR LESECHOS.FR

1. Orages, précipitations : 21 départements en vigilance orange
2. Martine Aubry demande à François Hollande d'arrêter de jouer au Monopoly avec les régions
3. EN DIRECT Vol MH17 : John Kerry pointe la responsabilité de la Russie
4. Manifestation pro-palestinienne interdite : 33 interpellations lors de heurts à Paris
5. Réforme territoriale : la réaction de Martine Aubry « disproportionnée », selon Valls

LE POINT DE VUE

de Serge Wilinski

Flexibilité : quand la loi fragilise un dispositif apprécié

La rupture conventionnelle, mesure phare de la loi portant modernisation du marché du travail votée sous la présidence Sarkozy le 25 juin 2008, a-t-elle du plomb dans l'aile ? Cette mesure avait atteint son zénith en 2012, avec 320.000 ruptures représentant 16 % des fins de CDI (25 % pour les salariés âgés de 58 à 60 ans).

Pour l'employeur, elle constitue un moyen de se séparer des personnes n'entrant plus dans le projet d'entreprise sans subir la lourdeur et les risques d'une procédure de licenciement. Pour le salarié, elle permet de s'octroyer une pause dans un parcours professionnel sans démissionner ni être licencié, tout en obtenant à la fois des indemnités de départ et les allocations chômage. Plus de la moitié des ruptures conventionnelles sont ainsi provoquées par le salarié. La rupture conventionnelle a d'ailleurs quasiment marginalisé la démission comme mode de rupture du contrat de travail. C'est ainsi que certains ont pu parler, à son propos, de « chômage de complaisance ».

Inconvénient majeur du dispositif en ces temps de crise : son coût pour la collectivité. En effet, n'est-il pas contradictoire de déplorer le coût trop élevé du travail, la lourdeur des charges sociales pour les entreprises, l'état de quasi-faillite des caisses de retraite et de chômage, et de tolérer que les ruptures conventionnelles représentent près de la moitié du déficit de l'Assedic, qui avoisine les 4 milliards d'euros ?

De manière assez typique dans notre pays, ce débat a été éludé et, en guise de réponse, les gouvernements successifs ont ajouté des strates de réglementation, de charges et d'impôts rendant le dispositif moins attractif.

Premier acte : l'alourdissement, au travers des lois de financement de la Sécurité sociale successives, des charges sociales sur les indemnités de rupture.

Deuxième coup de canif porté au dispositif en 2013, la soumission d'une partie de l'indemnité spéciale de rupture conventionnelle à un forfait social de 20 % à la charge de l'employeur. Cette mesure renchérit le coût des ruptures conventionnelles par rapport aux transactions conclues postérieurement à un licenciement.

Et maintenant le coup de grâce ? L'article 6 du projet d'accord national interprofessionnel sur l'indemnisation du chômage du 22 mars 2014, intégré à la convention d'assurance-chômage conclue le 14 mai, prévoit que les salariés quittant leur entreprise avec une indemnité supralégale (hors plan social) pourront attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leur allocation, contre 75 actuellement.

Concrètement, l'ancien plafond de 75 jours est dépassé dès que l'indemnité supralégale atteint 6.750 euros. Le nouveau plafond de 180 jours est atteint dès 16.200 euros et s'ajoute non seulement aux indemnités extralégales mais également aux indemnités prévues par les conventions collectives lorsqu'elles sont plus favorables que la loi.

Ainsi, pour des cadres bénéficiant

Victime de son succès, la rupture conventionnelle coûte de plus en plus cher à la collectivité.

Au lieu de repenser le système, on le rend moins attractif en empilant les strates de règlements et de charges.

d'une certaine ancienneté ou percevant des rémunérations élevées, le seul sera presque toujours dépassé et il pourra même y avoir des cas où les allocations chômage « perdues » seront supérieures aux indemnités supralégales perçues. Il ne fait nul doute que ces nouvelles règles donneront à réfléchir à un cadre et à son employeur avant de se lancer sur la voie d'une rupture conventionnelle ou d'un licenciement négocié. Les parties devront mettre plus d'argent sur la table pour trouver un accord acceptable et cet argent sera lourdement soumis à cotisations sociales et prélèvements fiscaux.

La flexibilité du travail est un concept qui semble aujourd'hui recueillir l'assentiment des politiques de droite comme de gauche. A qui d'en supporter le coût ? Le débat reste entier.

Serge Wilinski est avocat associé au sein du cabinet Marvell.

LE POINT DE VUE

de Raphaële Rabatel et Gilles Le Gendre

En communication, l'habit ne fait pas le patron

Pour mesurer l'efficacité de la communication d'un patron, l'incarnation est le critère clef.

Raconter l'entreprise, c'est être au clair sur ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle fait.

(Michelin) ou Hubert Sagnières (Essilor), trop industriels pour céder au narcissisme, surmontent leurs préventions anticom dès que leur business est en jeu.

Pour dépasser le style du chef et mesurer l'efficacité de sa communication, l'incarnation est le critère-clef. Très différent de la « pipolisation ». La frontière est ténue : même Michel Pébereau, anti-Messier par excellence, s'était affiché dans « Paris Match », comme le fondateur de Vivendi (mais sans chaussettes trouées), pour vendre aux petits porteurs l'OPA de BNP par Paribas et Société Générale. L'incarnation se résume à une obsession : « Mon entreprise, toute mon entreprise, rien que mon entreprise ! ». Aux Rencontres annuelles d'Aix-en-Provence, la différence est frappante entre les chefs d'entreprise qui singent les politiques (tout en les critiquant) et ceux qui réussissent à parler dans un langage simple et vivant de leur stratégie, de leurs difficultés, de leurs succès. L'incarnation va de pair avec une tempérance médiatique, concentrée sur les enjeux essen-

tiels. Illustre inconnu, Pascal Soriot (AstraZeneca) a fait la une des journaux pour repousser les assauts de son concurrent, le laboratoire Pfizer. Puis il s'est tu. Même chose pour Patrick Drahi (Altice-Numerical) ou Martin Bouygues, dans les batailles SFR et Alstom. Chez ces deux introvertis, l'incarnation va de soi : l'entreprise leur appartient.

Si le style est très personnel, l'incarnation est une construction collective, dont le chef d'entreprise n'est pas que le porte-parole, mais aussi l'animateur. Et qui permet aux professionnels de la communication qui l'assistent de faire taire les sceptiques sur leur utilité. Raconter l'entreprise, c'est être au clair sur ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle fait. Défi redoutable dans le contexte stratégique mouvant où elle évolue et face aux innombrables publics auxquels elle s'adresse. Indispensable, la réactivité aux événements suppose un travail préalable, sans cesse affiné, sur la cohérence de l'image de l'entreprise et de ses messages. La victoire de GE dans le dossier Alstom ne s'explique sûrement pas par les fortunes englobées dans des spots publicitaires censés rattraper en quelques semaines des années de déficit de notoriété du géant américain auprès du public français. La meilleure communication rime avec incarnation, la pire avec agitation.

(*) « Les Stratégies de la communication » et « Les Jeux d'influence », France 5, 6 mai 2014.

Raphaële Rabatel et Gilles Le Gendre sont membres des Company Directors, réseau de consultants en entreprise.

art&culture

Le Greco, maître intemporel

Il était une fois un peintre né sur l'île de Crète qui tenta de faire carrière en Italie avant de partir pour Tolède et d'y mener une vie d'artiste reconnu. Nous sommes au tournant du XVI^e et du XVII^e siècle, et à l'époque les artistes sont

EXPOSITION
El Greco
y la pintura moderna
Musée national du Prado, Madrid (Espagne), jusqu'au 5 octobre.
www.museodelprado.es

de bleu, qui font penser à la période du même nom de Picasso (à partir de 1901). Un Cézanne qui s'inspire du maître crétois mais annonce le travail du natif de Malaga... Pour la petite histoire, ce morceau exceptionnel d'histoire de l'art n'a

pas trouvé preneur aux enchères en 2012 chez Sotheby's alors qu'il était proposé avec une estimation de 3,9 millions de dollars.

De Modigliani à Pollock

On connaît les visages allongés des portraits de Modigliani. Lorsqu'on se promène à côté de la statue du marchand Paul Alexandre de 1913 et « L'Homme à la main sur la poitrine » du Greco de 1580, l'influence est frappante...

La première grande exposition consacrée au Greco au Prado s'est tenue en 1902. Pas sûr que Picasso l'ait visitée. Alors très pauvre, le jeune artiste vivait entre Paris et Barcelone. Mais il verra dans l'atelier de son compatriote le peintre Zuloaga une « Vision de saint Jean » du Greco dont les commissaires affirment en revisitant l'histoire de l'art qu'il aura une influence sur « Les Demeures d'Avignon », son chef-d'œuvre cubiste.

L'exposition nous amène jusqu'aux débuts de l'Américain Pollock, qui en 1944 semble reprendre les danses des corps du Greco. Le grand et intemporel Greco.

— Judith Benhamou-Huet



« La Dame à l'hermine », du Greco (à droite) et sa réinterprétation par Cézanne trois cents ans plus tard (à gauche). Photo AFP

« Le Cercle des poètes disparus » chez les soviets

Guillaume de Calignon
gcalignon@lesechos.fr

LES ROMANS DE L'ÉTÉ
« Le Cercle Pouchkine »
de Simon Montefiore
Traduit de l'anglais par Silke Zimmermann, Belfond
350 pages, 21,50 euros

En tout Russe sommeille un poète. Quoi de plus logique qu'un groupe d'adolescents qui partagent la même passion pour le romantisme et la poésie se réunisse à la suite des leçons d'un professeur rebelle. Sauf que nous sommes en mai 1945, à Moscou. Et que le matérialisme dialectique et l'art réaliste y sont plus en cour que l'amour et l'individualisme bourgeois. Au prix de souffrances inimaginables, l'URSS vient de gagner la Seconde Guerre mondiale. L'Allemagne a été terrassée par Staline. Jamais le révolutionnaire géorgien n'a été aussi puissant.

Le duel d'Eugène Onéguine

Simon Montefiore, historien britannique et auteur de ce « Cercle Pouchkine », est un passionné de cette période particulièrement trouble. Ses deux ouvrages qui dressent un portrait complet du « petit père des peuples » sanguinaire méritent une lecture attentive. Au printemps 1945, la capitale de l'empire communiste s'appête à fêter la victoire. Uniformes, défilés mais aussi danses, vodka sont au rendez-vous. Dans cette soirée de mai, après l'allocation du despote, des coups de feu retentissent à quelques centaines de mètres du Kremlin. Deux adolescents habillés comme en 1830, chacun

armé d'un pistolet, sont morts. Tous les deux faisaient partie du Cercle Pouchkine et rejoignent le duel d'« Eugène Onéguine ». Mais ils faisaient aussi partie de l'élite soviétique. Enfants de généraux ou de ministres, ils fréquentaient le même établissement que la progéniture de Staline, le Cercle 801. C'est là où l'histoire se corse...

Entre roman policier, récit historique et étude d'un système totalitaire, Montefiore ne choisit pas. L'histoire se base sur des faits réels et on y croise des personnages historiques. Jdanov, Beria, Khrouchtchev et les pères des enfants mis en cause sont convoqués dans la datcha de Staline pour préparer la conférence de Potsdam. Ce qui donne au récit son premier intérêt. Le second réside dans la réflexion sur une société totalement contrôlée par un parti unique.

Toute délation peut mener dans les sous-sols de la Loubianka, le tristement célèbre immeuble du KGB à Moscou, et personne ne fait confiance à qui que ce soit. Sauf les ados solidaires, qui cherchent à échapper à la chappe de plomb du Parti. Quant à leurs parents, terrifiés par le système totalitaire, ils n'ont d'autres passions que celles autorisées par Staline. C'est finalement le sujet du livre de Montefiore : comment avoir une vie intellectuelle, amoureuse, une vie à soi, sous un régime totalitaire ? ■